



L'offre de services prévention-santé de la Carsat Sud-Est

Accompagner le
retraité dans la
préservation de son
capital santé

L'offre de services prévention/santé de la Carsat Sud-Est

« Accompagner le retraité dans la préservation de son capital santé »

La Carsat Sud-Est est engagée dans une démarche de prévention active et développe pour les retraités du régime général des actions locales de prévention à tous les stades de la vie à la retraite.

Ces actions locales de prévention permettent d'accompagner le retraité dans la préservation de son capital santé. L'enjeu est de réduire les inégalités de santé et de retarder la survenue du risque de perte d'autonomie.

Ainsi, la Carsat Sud-Est met en place :

- un **accompagnement social** et des **actions d'accès aux soins** permettant d'agir sur les déterminants de santé des retraités les plus fragiles ;
- des **actions éducatives de proximité** favorisant une modification des comportements prolongeant l'autonomie ;
- des **formations** améliorant les pratiques de l'entourage professionnel des personnes âgées ;
- une **prise en charge personnalisée** et diversifiée des retraités autonomes mais fragilisés après évaluation de leurs besoins retardant le risque de perte d'autonomie ;
- des **aides financières collectives** favorisant le développement de services de proximité et des structures d'accueil pour les retraités autonomes.

Ces actions locales de prévention s'inscrivent dans la politique de prévention de la perte d'autonomie de la CNAV, conçue et structurée autour du « Mieux Vieillir » et dans notamment le plan PAPA 2010 (Plan de préservation de l'autonomie des personnes âgées, Coordination CNAMTS/CNAVTS) qui vise au développement d'une offre de services adaptées à destination des populations âgées fragilisées.

Pour ces actions, la Carsat Sud-Est s'appuie sur les partenaires et acteurs locaux de santé des régions Paca et Corse (CETAF, MSA, RSI, FAVEC...).

Ce dossier vous présente les actions locales de prévention actuellement développées par nos équipes.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à les contacter, leurs coordonnées figurent sur chaque fiche.

sommaire

Accompagnement social et actions d'accès aux soins

Fiche 1 **Un observatoire régional des situations de fragilités des personnes âgées** pour une offre de services ciblée

Fiche 2 **Réunions d'information** pour les nouveaux bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)

Fiche 3 **Parcours prévention santé pour** les résidents des logements foyers

Fiche 4 **Parcours attentionnés** pour les retraités fragiles en situation de rupture : sortie d'hospitalisation, aide au veuvage

Actions éducatives de proximité

Fiche 5 **Echanges « Bienvenue à la retraite »** : préparation du passage de la vie active à la retraite pour les jeunes retraités

Fiche 6 **Parcours prévention seniors**, programme de promotion et d'éducation pour la santé

Formation professionnelle

Fiche 7 **« Savoir seniors santé »**, un parcours de formation pour les professionnels intervenant auprès des personnes âgées

Prise en charge personnalisée et aides financières collectives

Fiche 8 **Préserver et prolonger l'autonomie des retraités à domicile** : prise en charge personnalisée via l'action sociale et le développement de services de proximité diversifiés

Fiche 9 **Accompagner la perte d'autonomie des retraités en institution** : amélioration du cadre de vie des lieux de vie collectifs

Un observatoire régional des situations de fragilité des personnes âgées pour une offre de services ciblée

Le contexte

L'observatoire des situations de fragilité mis en œuvre par la Carsat Sud-Est répond à l'objectif de renforcement de la coordination entre les caisses nationales Maladie et Retraite portant sur la conduite d'actions conjointes en matière de prévention et d'accompagnement à destination des populations âgées fragilisées : les actions du plan PAPA (Plan de préservation de l'autonomie des personnes âgées, Coordination CNAMTS/CNAVTS).



Les objectifs de l'action

L'observatoire des situations de fragilité concernant les personnes âgées permet, à partir de l'exploitation des données locales :

- le repérage individuel des personnes en situation de fragilité afin de leur proposer des offres de services adaptées,
- une meilleure connaissance des populations : conduite d'études en prospective ciblant des sous-groupes de population et mettant en exergue les principaux critères de fragilité observés.

La cible

Sont particulièrement visés les retraités de plus de 55 ans confrontés :

- à des difficultés sociales particulières lors du passage à la retraite, à la suite d'une fragilité fonctionnelle, une rupture du domicile,
- à une période sensible de leur existence : hospitalisation, veuvage ...

Descriptif de l'action

L'identification des situations de fragilité selon les territoires est faite à partir de l'exploitation des bases de données informatiques «Retraite» et «Maladie» et extérieures (INSEE pour le repérage des personnes veuves).

Les relais

Les réponses proposées, adaptées à chaque situation en fonction des besoins identifiés, relèvent des activités du service social, de l'action sociale retraite, de l'action sanitaire et sociale maladie et/ou d'une orientation vers les partenaires de la Carsat.

Les réalisations

L'étude des indicateurs a permis à la Carsat Sud-Est d'intervenir en priorité sur les territoires identifiés comme fragiles et d'y proposer au moins une action collective. Ainsi, en 2011, **235** actions collectives ont été organisées dans 104 communes des régions Paca et Corse. Par ailleurs, il y a eu 2 parcours prévention santé auprès des bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Cf fiche 3) en Corse.

Les perspectives

2011 a fait l'objet d'une analyse régionale des territoires fragilisés. En 2012 l'analyse départementale nous a permis d'affiner notre ciblage. 2013 sera l'année de l'ouverture de l'observatoire à l'inter régimes afin d'élargir notre offre de services commune.

Contact

Guillaume Briclot 04 91 85 7562
guillaume.briclot@carsat-sudest.fr

Réunions d'information pour les nouveaux bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)

La démarche / le contexte

L'offre de services faite par le service social s'inscrit dans sa mission de contribuer au développement des conditions nécessaires à la santé en faveur des personnes en situation de précarité et bénéficiaires de minima sociaux. Cet engagement correspond à une réalité et une singularité régionale. Au 31 décembre 2011, 425 506 personnes en France perçoivent le revenu minimum soit 3,25 % des effectifs pensionnés du régime général. Dans les régions Paca et Corse, **66 271** retraités du Régime Général perçoivent le minimum vieillesse, soit **6,18 %** de l'ensemble des 60 ans et plus. On peut également noter que le département des Bouches-du-Rhône (7 %) et la région Corse (13,24 %) se situent au dessus de la moyenne régionale.



Les objectifs de l'action

Ce type d'offre permet de traiter en amont et de cibler le public pour éviter une accentuation des difficultés et une possible rupture de droits liée à un manque d'information. Elle facilite l'accès à l'information et permet de la structurer et de l'adapter au public.

La cible

Le public visé est celui des retraités bénéficiaires du minimum vieillesse (aussi appelé ASPA). Rappelons que l'ASPA permet d'atteindre un niveau de ressources minimum pour subvenir aux besoins vitaux et ce, dès 65 ans.

Descriptif de l'action

Les retraités ciblés sont invités par courrier à une réunion, il s'agit notamment d'informer sur :

- les droits, en abordant les questions autour des conditions d'ouverture et de maintien ;
- les conséquences du bénéfice de cette allocation non contributive notamment sur la succession ;
- les autres aides existantes possibles et les modalités d'accès à d'autres droits ;
- le dispositif d'aide à la complémentaire santé et les possibilités d'effectuer des bilans de santé.

Les relais

Cette mission fait partie des objectifs de l'Assurance Maladie et de l'Assurance Retraite et implique leurs différents acteurs (services administratifs, médicaux et sociaux).

Les réalisations

Suite aux 2 730 offres de service, **485** personnes ont été reçues par le service social pour l'année 2011. Le taux de retour de 18% reste stable depuis le lancement du programme en 2005, la satisfaction des retraités demeure forte à plus de 98% et le sentiment positif exprimé sur l'utilité et la clarté des informations fournies lors des réunions d'information permet d'affirmer que cet axe d'intervention répond aux préoccupations de notre public cible.

Les perspectives

En 2011, l'articulation avec l'Observatoire des fragilités sociales a été mise en œuvre au sein de la Carsat Sud-Est. Le territoire de Haute-Corse, en raison de son taux de précarité et de sa volumétrie, a débouché sur un projet Parcours prévention santé sur Bastia en coordination avec les ateliers Prévention. Au regard du bilan positif de ce projet, un élargissement sur la Corse du Sud a été mis en place en 2012.

Contact

Responsable service social régional :
Sabine Schang
04 91 85 87 01 et 04 91 85 85 88
sabine.schang@carsat-sudest.fr

Des Parcours prévention santé pour les résidents des logements foyers

La démarche / le contexte

Les retraités âgés résidant en foyer ou résidence sociale présentent un risque accru de perte d'autonomie par le fait du cumul de fragilités : une usure précoce, une faiblesse des revenus, un isolement, un faible recours aux soins aggravés par une non couverture par une complémentaire-santé... Ils éprouvent, plus encore que les autres personnes âgées, des difficultés à solliciter de l'aide extérieure.



Les objectifs

Le Parcours Prévention Santé (PPS) mis en place par le service social de la Carsat Sud-Est a pour finalité de faciliter l'accès au système de soins dans le cadre du droit commun et la prise en compte d'une démarche de prévention. Dans le cadre du PPS logements foyers, l'objectif est d'améliorer l'accès aux droits des hommes et des femmes âgés, plus particulièrement pour ce qui concerne le droit à la santé, à la retraite et aux allocations complémentaires.

La cible

L'Observatoire des situations de fragilités (voir fiche 1) permet l'identification des logements foyers ou résidences sociales qui se situent sur les territoires les plus fragiles. En outre, le public cible est repéré à partir d'un diagnostic réalisé au sein des Ets d'accueil qui précise le degré de vieillissement de leurs résidents et les difficultés liées à la problématique du vieillissement rencontrées.

Descriptif de l'action

Les thématiques abordées lors d'ateliers de 3 séances au minimum, organisées par le service social au sein des foyers logements, répondent avant tout aux besoins exprimés. Ils portent le plus souvent sur :

- l'accès aux droits : démarches nécessaires à l'acquisition d'une couverture complémentaire santé,
- le parcours de soins coordonné : choix et rôle du médecin traitant,
- la préservation du capital santé : réalisation de bilans de santé, les comportements à risques ...

Les relais

L'intervention de nombreux acteurs qui financent des actions en faveur de ce public favorisent une dynamique partenariale large impulsée par le service social de la Carsat Sud-Est.

Les réalisations

9 foyers logements ont bénéficié d'un PPS entre 2011 et 2012 : la maison relais de Furiani, Adoma Aix-en-Provence, Adoma Nice, Saint-Jean du Puy à Gardanne, Hermès à Vitrolles, la Margarido à Tarascon et pour Marseille le Clos des Roses, Adoma Leca et Adoma Zoccola.

Les perspectives

Une convention de coopération a été signée en décembre 2012 entre la Carsat Sud-Est et l'opérateur d'insertion par le logement Adoma représenté par l'Etablissement Méditerranée qui gère 13 195 logements en Paca et Corse. Elle prévoit, à travers un plan d'actions pluriannuel :

- de faciliter l'accès aux droits des résidents : santé, logement digne, retraite et allocations complémentaires,
- des actions collectives d'éducation à la santé, de lutte contre la perte d'autonomie et l'isolement,
- des aides au maintien à domicile et à l'amélioration de leur cadre de vie (adaptation du logement).

Contacts

Expert service social régional
Christina Gratte 04 91 85 85 40
christine.gratte@carsat-sudest.fr

Parcours attentionnés pour les retraités fragiles en situation de rupture : sortie d'hospitalisation, aide au veuvage

Le contexte

L'aide au retour à domicile après hospitalisation s'appuie sur les circulaires CNAM et CNAV de 2008 et de 2010, qui ont lancé de façon concertée le Plan de Préservation de l'Autonomie des Personnes Agées (PAPA).

Les objectifs de l'action

Ce programme permet de faire face à une situation d'urgence temporaire en sortie d'hospitalisation. Il a pour objectifs de :

- prévenir les risques de perte d'autonomie de la personne en situation d'hospitalisation ;
- faciliter le retour à domicile des personnes après leur hospitalisation.

La cible

Le programme de sortie d'hospitalisation s'adresse aux retraités pour lesquels un diagnostic de récupération de l'autonomie a été formulé au cours de l'hospitalisation.

Descriptif

Jusqu'à présent l'assuré attendait son retour à domicile pour solliciter une aide. Avec l'aide sortie d'hospitalisation, le processus s'inverse. Ce sont les services sociaux de l'établissement de soin conventionnés avec la Carsat Sud-Est qui détectent et définissent les besoins en fin d'hospitalisation et lui proposent une aide. Cette aide consiste à coordonner différents intervenants qui apporteront des services à domicile pendant 3 mois.

L'assuré fait ensuite l'objet d'un suivi social par les assistants sociaux de la Carsat Sud-Est qui actualisent le plan d'aide préconisé lors de la sortie. La Carsat Sud-Est peut participer financièrement aux frais occasionnés par ce dispositif. La participation est proportionnelle aux revenus et peut évoluer entre 27% et 90% de la dépense engagée. Le plafond maximal annuel de cette dépense est fixé à 1800 € par personne pour 2013.

Les acteurs

Cette action se traduit par un étroit travail de collaboration entre le Service Social ou le référent désigné de l'établissement de santé et le service social de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail, ainsi que les Services Action Sanitaire et Sociale de la Carsat Sud-Est.

Les réalisations

En 2012, **201** établissements sont conventionnés et **5 460** signalements (+60) ont été effectués par les établissements de santé.

Les perspectives

Ce même principe de prise en charge en situation de rupture (Asir) a concerné spécifiquement les situations de veuvage avec une mise en œuvre au 1^{er} octobre 2012 : 79 dossiers ont été traités dont 62 suite à un signalement de l'action sociale et 17 suite à un signalement du service social de la Carsat Sud-Est.

Contacts

Responsable département action sociale :
Roland Bastoul
04 91 85 85 46
roland.bastoul@carsat-sudest.fr

Responsable service social régional :
Sabine Schang
04 91 85 87 01 et 04 91 85 85 88
sabine.schang@carsat-sudest.fr



Echanges « Bienvenue à la retraite », préparation du passage de la vie active à la retraite pour les jeunes retraités

La démarche/ le contexte

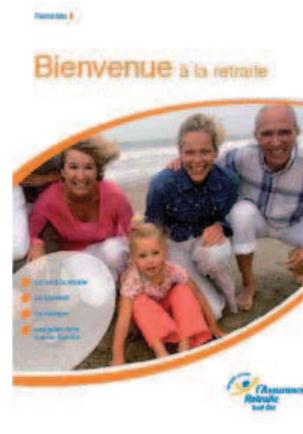
La retraite est une nouvelle étape qui bouleverse les repères et qui amène chaque retraité à réorganiser sa vie. Les comportements adoptés à son début ont des conséquences importantes sur la santé.

Les objectifs de l'action

Pour la Carsat : responsabiliser les jeunes retraités aux facteurs du « Bien Vieillir ». Pour les bénéficiaires : les sensibiliser aux nouvelles conditions dans lesquelles cette étape va être vécue et leur donner les clefs pour bénéficier pleinement d'une retraite active.

La cible

Les échanges « Bienvenue à la retraite » s'adressent aux retraités pensionnés par la Carsat Sud-Est depuis moins d'un an.



Descriptif

Lors d'une réunion d'une durée de 2h, deux animatrices échangent avec les jeunes retraités sur les principaux changements inhérents à la retraite :

- physiques (rythmes, nutrition, sommeil...);
- relationnels (amis, conjoint, parents, enfants ...);
- organisationnels (gestion du temps pour soi, avec la famille, avec le conjoint...).

Elles donnent les pistes des bons comportements à adopter à cette étape de la vie.

Elles abordent le sujet du temps libre, la palette des activités possibles durant la retraite et à leur disposition dans leur commune : activités artistiques et culturelles, bénévolat, activité physique, ateliers thématiques... Enfin elles présentent les aides personnalisées de l'action sociale. Des supports de communication détaillant ces points leur sont remis en fin de réunion.

Les relais

Cette action se fait en partenariat avec les mairies, les CCAS ou des associations qui mettent à disposition les salles d'accueil.

Les réalisations

En 2012, 1733 nouveaux retraités sur 54 407 nouveaux pensionnés ont bénéficié de ce programme sur les 60 forums « Bienvenue à la retraite » organisés dans la région. Sur 1207 retraités ayant répondu à l'enquête, 100% ont déclaré être « satisfaits à très satisfaits » des informations reçues.

Les perspectives

En 2012, l'équipe a mis en place un programme expérimental en direction des salariés de +55 ans. Elle propose aux entreprises un accompagnement pour leurs salariés à travers un atelier « projet de vie » d'1/2 journée. 7 actions de ce type seront menées en 2013.

L'équipe en charge du projet

Michèle Peretti
04 91 85 85 45
michele.peretti@carsat-sudest.fr

Marie-Jeanne Sperduto
04 91 85 74 75
marie-jeanne.sperduto@carsat-sudest.fr

Parcours prévention seniors, programme de promotion et d'éducation pour la santé

La démarche/ le contexte

En lien avec les programmes nationaux « nutrition-santé », le parcours prévention seniors a pour objectif de faire évoluer les comportements des retraités. La Carsat Sud-Est finance les ateliers « parcours prévention senior » sur le Fond National d'Action Sanitaire et Sociale en faveur des Personnes Agées (FNASSPA) de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV).

Les objectifs de l'action

Pour la Carsat : prévenir les pathologies liées à l'âge et prévenir la dépendance. Pour le bénéficiaire : sensibiliser aux risques et favoriser l'adoption de modes de vie équilibrés.

La cible

Ce programme s'adresse aux retraités et cible notamment les populations défavorisées et précaires. En 2012, l'âge moyen de nos participants était de 73 ans.

Descriptif

C'est à travers la mise en place d'ateliers de 12-15 personnes que des professionnels proposent des mises en situation concrètes et ludiques, permettant aux retraités d'acquérir des repères pour « bien vieillir ». Les thématiques abordées permettent aux retraités d'acquérir les bons réflexes en termes de sommeil, mémoire, mobilité, nutrition, prévention des chutes, activité physique ...

Les relais

Nos partenaires sont les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), les mairies, les Groupements d'Intérêt Public (GIP), les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) ainsi que le service social de la Carsat Sud-Est. Ils communiquent auprès des retraités l'offre de services « Parcours prévention seniors », suivent les inscriptions et mettent à disposition des locaux pour les ateliers.

Les réalisations

Entre 2011 et 2012, le nombre de retraités « stagiaires » a été multiplié par 2 : 1909 retraités et 159 ateliers en Paca.



Thématiques	Nombre d'ateliers	Nombre de participants
Améliorez votre sommeil	42	462
Restez mobile et maîtrisez votre conduite	21	440
Tonifiez votre mémoire : initiation	30	330
Tonifiez votre mémoire : suivi	32	320
Bougez mieux	22	225
Cuisinez équilibré et bougez mieux	12	132

Les perspectives 2013

Notre ambition est de mutualiser nos actions sur le terrain afin de développer l'offre de services du « parcours prévention seniors » en collaboration étroite avec les différents régimes de base et complémentaires ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs concernés par les enjeux du bien vieillir, tant au plan régional que local.

L'équipe en charge du projet

Cécile Métivier : 04 91 85 77 65

Ghizlane El Mansouri : 04 91 85 75 91

Florent Brethou : 04 91 85 78 15

Notre adresse mail : ateliers@carsat-sudest.fr

« Savoir seniors santé », un parcours de formation pour les professionnels intervenant auprès des personnes âgées

La démarche

Le professionnel assurant des services à la personne a un rôle clé auprès de la personne âgée et apporte une aide qui doit être adaptée à ses besoins. C'est pourquoi la Carsat Sud-Est propose depuis 2008 aux professionnels intervenant auprès des personnes âgées de renforcer leurs compétences et d'améliorer la qualité de leur relation d'aide en leur proposant de suivre un parcours de professionnalisation.

Descriptif

En 2012, huit différents modules ont été proposés sur les thématiques de l'équilibre nutritionnel, le vieillissement cognitif, le maintien de l'autonomie, la gestion du stress et l'épuisement professionnel, la communication non verbale et l'analyse des pratiques professionnelles.

Ces modules ne nécessitent pas de pré-requis. La construction du parcours varie suivant les besoins émis par le responsable de la structure ou de l'association d'aide à domicile. Le contenu des modules est adapté à la cible. La formation se déroule en général dans les locaux de la structure dont sont issus les stagiaires.

La cible

- Soignants et professionnels de l'aide à domicile des personnes âgées ;
- Professionnels des établissements accueillant des personnes âgées : personnel soignant et de cuisine et personnel administratif en charge de l'accueil,
- Professionnels des foyers logements accueillant une clientèle vieillissante.

Les acteurs de la formation

Ces modules sont conçus, financés, coordonnés et évalués depuis 2008 dans les régions Paca et Corse par la Carsat Sud-Est. Elle s'appuie sur l'expertise de réseaux de professionnels pour l'animation de la formation : neuropsychologue, psychomotricien, diététicien, animateur sportif, éducateur en santé, sophrologue, thérapeute, psychologue clinicien...

Les réalisations

Il y a eu 169 formations et 1696 « stagiaires » en 2012.

Thématiques	Nbre de formations	Nbre de relais formés
Mieux appréhender le vieillissement cognitif	57	650
Mieux comprendre les fondamentaux de l'équilibre nutritionnel	31	308
Gérer le stress dans les situations difficiles	28	244
Prévenir l'épuisement professionnel	23	223
Analyse des pratiques professionnelles et de supervision	22	174
Renforcer le maintien de l'autonomie des personnes âgées	8	97

Les perspectives

Pour ce qui est des perspectives, 2 axes mobilisent la Carsat Sud-Est :

- Créer de nouvelles actions s'inscrivant dans les priorités de santé publique et répondant aux besoins des professionnels : la prévention des risques psychosociaux et la thématique de la bientraitance et de la maltraitance.
- Développer une approche partenariale régionale dans les interventions en faveur du bien vieillir et la structuration de l'offre collective de formation en direction des professionnels intervenant auprès des personnes âgées.

L'équipe en charge du projet

Patricia Coulomb
04 91 85 74 83
patricia.coulomb@carsat-sudest.fr

Guillaume Briclot
04 91 85 75 62
guillaume.briclot@carsat-sudest.fr



Préserver et prolonger l'autonomie des retraités à domicile : prise en charge personnalisée via l'action sociale et le développement de services de proximité diversifiés

Les objectifs de l'action

Face à l'allongement de la vie, la Carsat Sud-Est se donne pour mission d'accompagner les incidences de la longévité par une politique de préservation de l'autonomie. Il s'agit de réduire la période de dépendance afin d'assurer une meilleure qualité de vie à tous les retraités.

La cible

Depuis la mise en œuvre de l'APA, la compétence de la Carsat Sud-Est en matière d'Action Sanitaire et Sociale est centrée sur les besoins spécifiques des personnes âgées du régime général à titre majoritaire, qui rencontrent des difficultés de perte d'autonomie dans leur vie quotidienne et se trouvent socialement fragilisés, mais qui ne sont pas dépendants.

Descriptif

La Carsat Sud-Est met en place des aides financières et matérielles diversifiées, suite à l'évaluation globale des besoins des personnes âgées fragilisées par l'isolement, le grand âge, leur état de santé, qui les sollicitent.

Cette évaluation permet de bâtir un Plan d'Aide Personnalisé mettant en œuvre des prestations dans la limite de 3 000 € par an et par bénéficiaire. La participation de la Carsat Sud-Est au financement de ces aides varie suivant les revenus des retraités et en fonction d'un barème national.

Les aides pour le maintien à domicile proposées à la personne âgée concernent des domaines tels que :
l'aide à la personne (aide ménagère, transport, courses...),
la prévention et le mieux-être (protection, adhésion à un club...),
le lieu de vie (téléalarme, hébergement, aide technique...).

Par ailleurs, la Carsat Sud-Est apporte son concours financier aux projets visant à adapter ou diversifier les offres de services de proximité et les prestations pour le maintien à domicile des retraités sous la forme d'une subvention d'aide au démarrage (au maximum 50 % du budget global).

Les réalisations 2012

- Le nombre de retraités (16 473) ayant fait une première demande d'aide à l'action sociale est assez stable par rapport à 2011.
- 21 611 évaluations globales des besoins ont été effectuées pour un montant total de 2 379 800 €.
- Plus de 29 M € ont été versés au titre des aides au maintien à domicile avec notamment une prise en charge de 25 208 bénéficiaires, totalisant une dépense de 24,9 M€.
- 1 025 105 € ont été versés permettant la rénovation de 637 logements individuels.
- 1391 kits prévention (aides techniques) ont été distribués pour un montant de 196 800 €.

Les contacts de l'action sociale

Responsable département :

Roland Bastoul

04 91 85 85 46

roland.bastoul@carsat-sudest.fr

Manager aides individuelles :

Aurélie Dubois

04 91 85 90 39

aurelie.dubois@carsat-sudest.fr

Manager aides collectives :

Marie-Pierre Taligrot

04 91 85 90 50

marie-pierre.taligrot@carsat-sudest.fr



Accompagner la perte d'autonomie des retraités en institution : amélioration du cadre de vie des lieux de vie collectifs

La démarche/ le contexte

La prévention de la perte d'autonomie auprès des personnes retraitées socialement fragilisées et relevant des GIR 5 et 6 est un des enjeux forts de la politique d'action sociale de l'Assurance Retraite. Cette prévention s'illustre en particulier par l'amélioration de la vie sociale et du cadre de vie dans les lieux de vie collectifs. C'est pourquoi, la Carsat Sud-Est participe financièrement à la construction, à la rénovation et à l'équipement de ces structures d'accueil.

Les critères d'attribution

L'attribution d'une aide financière dépend de différents critères, qui font l'objet d'un examen vigilant par la Carsat Sud-Est.

Les structures doivent apporter une offre de proximité garantissant un cadre de vie sécurisant et répondant à des besoins locaux. Elles doivent proposer un projet de vie sociale centré sur la prévention de la perte d'autonomie et privilégiant la solidarité intergénérationnelle. Ces structures doivent également assurer des prestations de qualité et maintenir les tarifs à un niveau qui doit permettre l'accueil de personnes retraitées fragilisées. Enfin, le projet doit développer un cadre architectural de qualité inscrit dans une démarche de développement durable.



La cible

Ces financements peuvent être attribués aux structures d'accueil, quel que soit leur statut juridique (privé ou public, à caractère commercial ou non) :

- les structures mettant en oeuvre des actions pour l'amélioration de la vie sociale et la prévention de la perte d'autonomie ;
- les structures d'accueil intermédiaires entre l'habitat individuel et l'hébergement collectif en institution (les domiciles services, les béguinages, les maisons d'accueil rurales pour personnes âgées ou les logements sociaux adaptés réservés aux retraités) ;
- les établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA, c'est à dire logements-foyers et maisons de retraites non médicalisées).

Descriptif

Pour les projets d'investissements lourds, la participation financière de l'Assurance Retraite prend la forme d'un prêt sans intérêt, remboursable sur 10 ou 20 ans, selon la nature du prêt (équipement ou construction), qui peut représenter de 15 à 50% du montant du projet suivant le type de structure. Cette aide peut être également accordée sous la forme d'une subvention quand son montant n'excède pas 30 000 €.

Les réalisations

En 2012, le montant des prêts et subventions accordés s'élève à 3 696 755 €.

L'équipe en charge de l'action

Béatrice Fort
04 91 85 76 31
beatrice.fort @carsat-sudest.fr

Patricia Amirault 04 91 85 9934
patricia.amirault@carsat-sudest.fr

Monique Lubrano
04 91 85 85 49
monique.lubranodiscampamorte@carsat-sudest.fr

Carsat Sud-Est

35 rue George
13 005 Marseille

www.carsat-sudest.fr

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Sud-Est

SECURITE SOCIALE
**l'Assurance
Maladie**
Service Social
Sud-Est

SECURITE SOCIALE
**l'Assurance
Retraite**
Sud-Est

